

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Acquisition du 18 avenue de la Gare

Séance du 12 février 2015

Convocation du 6 février 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quinze, le douze février à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le six février se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents : M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, MM. Philippe Tastes, Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Othmane Khaoua, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

Mme Sylvie Bléry-Touchet par Mme Isabelle Drancy,
Mme Monique Pourcelot par M. Philippe Laurent,
Mme Sakina Bohu par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Thibault Hennion par Mme Pauline Schmidt,
M. Christian Lancrenon par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

M. Thierry Legros,
M. Xavier Tamby,
Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 12 février 2015

OBJET : Acquisition du 18 avenue de la Gare

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que M.VILLARD, propriétaire du bien sis 18 avenue de la Gare, sur un terrain cadastré F n°113 d'une superficie de 125 m², a décidé de vendre son bien,

Considérant que ce bien est situé dans le secteur de plan de masse de l'avenue de la Gare dans lequel la Ville poursuit des enjeux de requalification urbaine,

Considérant que l'acquisition du bien sis 18 avenue de la Gare permet de poursuivre la maîtrise foncière déjà engagée sur ce secteur,

Vu l'avis de France Domaines du 16 décembre 2014,

Considérant dès lors que, au terme de la négociation engagée avec M. VILLARD et conformément à l'avis de France Domaines, le prix de 530 000 € hors taxe, hors droit et hors charge (HT/HD/HC) peut être retenu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'acquisition à l'amiable du bien de M. VILLARD, sis 18 avenue de la Gare, pavillon situé sur un terrain cadastré F n° 113, d'une superficie de 125 m², au prix de 530 000 € HT/HD/HC.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à l'acquisition de la propriété du 18 avenue de la Gare.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Villard